












# Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2020/2149(DEC)</a>	Procédure terminée
Décharge 2019: Budget général de l'UE - Service européen pour l'action extérieure		
Sujet 8.70.03.09 Décharge 2019		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 <a href="#">Contrôle budgétaire</a>	 <a href="#">MITUA Alin</a>	10/07/2020
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 <a href="#">LENAERS Jeroen</a>	
		 <a href="#">GARCÍA MUÑOZ Isabel</a>	
		 <a href="#">PEKSA Mikuláš</a>	
		 <a href="#">CZARNECKI Ryszard</a>	
		 <a href="#">FLANAGAN Luke Ming</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 <a href="#">Affaires constitutionnelles</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	 <a href="#">Affaires étrangères</a>		10/09/2020
		 <a href="#">ANDROULAKIS Nikos</a>	
	 <a href="#">Développement</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
28/06/2020	Publication du document de base non-législatif	COM(2020)0288	
15/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/03/2021	Vote en commission		
26/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A9-0063/2021</a>	Résumé

27/04/2021	Débat en plénière		
28/04/2021	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0173/2021</a>	Résumé
24/09/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2020/2149(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/03852

### Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2020)0288	29/06/2020	EC	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE655.988</a>	15/12/2020	EP	
Avis de la commission	AFET	<a href="#">PE660.190</a>	27/01/2021	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05792/2021	05/02/2021	CSL	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE680.753</a>	05/02/2021	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A9-0063/2021</a>	26/03/2021	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0173/2021</a>	28/04/2021	EP	Résumé

### Acte final

Budget 2021/1560  
[JO L 340 24.09.2021, p. 0176](#)

## Décharge 2019: Budget général de l'UE - Service européen pour l'action extérieure

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport d'Alin MITUȚA (Renew Europe, RO) recommandant au Parlement européen d'accorder la décharge à la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour l'exercice 2019.

Les députés ont noté avec satisfaction qu'aucun problème spécifique n'a été relevé dans l'échantillon d'opérations concernant le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour la troisième année consécutive. La Cour n'a pas relevé de niveau de dérive significatif dans le rapport annuel d'activité du SEAE.

#### Gestion budgétaire et financière

Le rapport reconnaît les difficultés opérationnelles rencontrées par le SEAE dans la gestion financière du réseau des délégations de l'UE en raison de diverses situations de crise. Il est demandé au SEAE d'informer rapidement la commission du contrôle budgétaire du Parlement sur les impacts budgétaires et les dépenses encourues en raison de la pandémie.

Le rapport note que le budget total du SEAE pour 2019 s'élève à 694,8 millions d'EUR (soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 2018) répartis comme suit : 249,7 millions d'EUR pour le siège du SEAE et 445,1 millions d'EUR pour les délégations.

Les principales tendances budgétaires en 2019 concernent, entre autres, le renforcement pour faire face à l'impact du retrait du Royaume-Uni de l'UE. Les députés ont demandé au SEAE de veiller à ce que la délégation de l'Union au Royaume-Uni ait un statut permanent et stable conforme aux traités et qu'elle dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires pour mener à bien ses missions, notamment en ce qui concerne le contrôle de la conformité.

Le budget du siège s'élevait à environ 250 millions d'EUR, dont 161,8 millions d'EUR (64,8%) concernaient le paiement des salaires et autres droits du personnel statutaire et externe, 32 millions d'EUR (3 %) étaient destinés aux bâtiments et aux coûts associés, et 35,3 millions d'EUR (14 %) étaient liés aux systèmes informatiques, y compris les systèmes d'information classifiés, aux équipements et au mobilier.

Les députés ont souligné l'importance de simplifier et de moderniser la gestion financière et administrative du SEAE.

## Efficacité du contrôle en matière de légalité et de régularité

Le rapport a noté le taux d'anomalies détectées dans les vérifications ex ante des engagements et des paiements (respectivement, 308 erreurs sur 1193, et 394 sur 2119). Dans les deux cas, les erreurs sont de nature administrative, à savoir des montants incorrects pour les engagements ou un manque de pièces justificatives pour les paiements présentés à la vérification financière ex ante.

Le SEAE devrait enquêter et résoudre les cas d'erreurs administratives et rendre compte au Parlement de ses réalisations.

## Ressources humaines

Notant le rôle vital du SEAE pour assurer la cohérence de la politique étrangère de l'UE, les députés ont demandé que des ressources humaines suffisantes soient mises à disposition afin de ne pas mettre en péril l'efficacité de l'Union sur la scène internationale. Les ressources nécessaires sont indispensables à une mise en œuvre réussie d'une politique de sécurité et de défense commune efficace de l'UE.

Les déséquilibres géographiques dans la composition du personnel du SEAE sont un problème récurrent auquel il convient de remédier.

## Environnement de travail

Le rapport note qu'il y a une augmentation des cas signalés au service de médiation concernant soit des désaccords non résolus autour des droits et obligations, soit différents types de conflits au travail, atteignant 183 cas en 2019 (contre 135 cas en 2018).

# Décharge 2019: Budget général de l'UE - Service européen pour l'action extérieure

---

Le Parlement européen a décidé par 606 voix pour, 85 contre et 7 abstentions, de donner décharge à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure pour l'exercice 2019.

Les députés ont constaté avec satisfaction qu'aucun problème spécifique n'a été relevé dans l'échantillon d'opérations concernant le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour la troisième année consécutive. La Cour n'a pas relevé de niveau de erreur significatif dans le rapport annuel d'activité du SEAE.

## Gestion budgétaire et financière

Le Parlement a reconnu les difficultés opérationnelles rencontrées par le SEAE dans la gestion financière du réseau des délégations de l'UE en raison de diverses situations de crise. Il a demandé au SEAE d'informer rapidement la commission du contrôle budgétaire du Parlement sur les impacts budgétaires et les dépenses encourues en raison de la pandémie de COVID-19.

Le budget total du SEAE pour 2019 s'élevait à 694,8 millions d'EUR (soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 2018) répartis comme suit : 249,7 millions d'EUR pour le siège du SEAE et 445,1 millions d'EUR pour les délégations. Pour couvrir les coûts administratifs du personnel de la Commission travaillant dans les délégations de l'Union, la Commission a versé au SEAE une contribution d'un montant de 215,8 millions d'EUR.

En ce qui concerne l'exercice budgétaire 2019 du SEAE, les principales orientations portaient sur un renforcement budgétaire visant à gérer l'incidence de la sortie du Royaume-Uni de l'Union, le renforcement des réseaux d'agents de sécurité régionaux et de délégations, le déploiement de personnel supplémentaire pour l'état-major de l'Union européenne (EMUE) et la direction «Gestion des crises et planification» (CMPD), l'information sur les capacités informatiques et les communications sécurisées.

Les députés ont demandé au SEAE de veiller à ce que la délégation de l'Union au Royaume-Uni ait un statut permanent et stable conforme aux traités et qu'elle dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires pour mener à bien ses missions, notamment en ce qui concerne le contrôle de la conformité.

Le Parlement a salué l'amélioration globale de l'exécution du budget du SEAE pour 2019 avec un taux d'exécution des engagements de 99,94 % (contre 99,9 % en 2018) et un taux d'exécution des paiements de 87,9 % (contre 84,8 % en 2018).

L'importance de simplifier et de moderniser la gestion financière et administrative du SEAE a été soulignée.

## Efficacité du contrôle en matière de légalité et de régularité

Le Parlement a constaté le taux d'anomalies détectées dans les vérifications ex ante des engagements et des paiements (respectivement, 308 erreurs sur 1193, et 394 sur 2119). Dans les deux cas, les erreurs sont de nature administrative, à savoir des montants incorrects pour les engagements ou un manque de pièces justificatives pour les paiements présentés à la vérification financière ex ante.

Le SEAE devrait enquêter et résoudre les cas d'erreurs administratives et rendre compte au Parlement de ses réalisations.

## Ressources humaines

Notant le rôle vital du SEAE pour assurer la cohérence de la politique étrangère de l'UE, les députés ont demandé que des ressources humaines suffisantes soient mises à disposition afin de ne pas mettre en péril l'efficacité de l'Union sur la scène internationale. Les ressources nécessaires sont indispensables à une mise en œuvre réussie d'une politique de sécurité et de défense commune efficace de l'UE.

Sagissant de l'augmentation globale du nombre d'agents contractuels, qui est passé de 322 à 444 (soit une augmentation de 38 %) entre 2012 et 2018, le Parlement a soutenu les efforts déployés par le SEAE pour renforcer son administration et demandé au SEAE de rendre compte à la commission du contrôle budgétaire du Parlement des résultats et de l'incidence de l'augmentation des effectifs contractuels.

Le SEAE est invité à renforcer les délégations de l'Union dans les pays du partenariat oriental et des Balkans occidentaux et à créer des postes d'agents locaux chargés de rendre compte des travaux législatifs afin d'améliorer la compréhension de l'Union des pays voisins et de permettre à ceux-ci de se rapprocher de l'Union.

Le Parlement a relevé avec satisfaction la tendance à la hausse de la proportion de femmes accédant à des postes de direction (30,3 % contre 27,1 % en 2018 et 24,5 % en 2017).

Les déséquilibres géographiques dans la composition du personnel du SEAE sont un problème récurrent auquel il conviendrait de remédier.

## Activités de communication stratégique

Le Parlement s'est félicité du renforcement de la capacité de communication stratégique du SEAE pour lutter contre les menaces de désinformation et les menaces hybrides par la mise en place de trois task force à destination de l'Europe orientale, des Balkans occidentaux et de l'Europe méridionale, et la participation du SEAE au système d'alerte rapide établi dans les institutions de l'Union et les États membres. Il a invité le SEAE à poursuivre l'élaboration de cette politique avec la nouvelle commission spéciale du Parlement sur l'ingérence étrangère afin d'affiner ses moyens d'intervention.

Les députés ont demandé la création de task-forces de communication stratégique spécifiquement consacrées à l'ingérence émanant de Chine et du Moyen-Orient, en particulier d'Iran. La communication stratégique devrait également porter sur la lutte contre la désinformation au sujet de la pandémie de COVID-19.

## Cadre éthique et conflits d'intérêt

Le Parlement a invité le SEAE à accroître la sensibilisation de ses agents à son cadre et à sa culture éthiques. Il a demandé au SEAE d'appliquer de manière effective et cohérente le statut des fonctionnaires afin de prévenir les conflits d'intérêts, notamment, mais pas uniquement, en ce qui concerne les hauts fonctionnaires et les experts nationaux détachés (END).